

## **GROUPE D'EXPERTS DE LA FACILITATION (FALP)**

(Troisième réunion, Montréal, 12 – 16 février 2001)

### **Point 2 de**

**l'ordre du jour: Facilitation du fret — Chapitres 1<sup>er</sup> et 4 de l'Annexe 9**

### **RAPPORT DE GROUPE DE RÉDACTION SUR LE FRET (CDG)**

(Montréal 6 – 10 novembre 2000)

(Note présentée par la Secrétaire)

#### **1. INTRODUCTION**

##### **1.1 Historique**

1.1.1 À sa deuxième réunion (11 – 15 janvier 1999) le Groupe d'experts de la facilitation a abordé par le truchement de son Groupe de travail sur le fret (CWG), un examen approfondi de toutes les SARP de l'Annexe relatives au fret.

1.1.2 Le CWG est convenu en principe de ce qui suit:

- a) les énoncés de politique devraient être maintenus, bien qu'ils puissent être réécrits. Pour le moment, ils resteront dans le Chapitre 4, mais ils pourraient être transférés ultérieurement dans un chapitre distinct, si une communauté de conception doit être établie avec des énoncés analogues dans d'autres chapitres;
- b) les dispositions du Chapitre 4 se divisent grosso modo en quatre catégories générales: il y en a qui sont essentielles (que les États «doivent» suivre), d'autres qui sont moins normatives (que les États «devraient» suivre), les autres étant simplement instructives ou explicatives (et pouvant faire partie du Manuel FAL);
- c) il est nécessaire de simplifier le texte de nombreuses dispositions, de supprimer les dispositions obsolètes et d'en regrouper d'autres;
- d) les normes et pratiques recommandées (SARP) relatives au fret doivent être mises à jour afin de refléter les pratiques utilisées aujourd'hui par les autorités gouvernementales, les exploitants et d'autres usagers de l'aviation civile internationale, et pour les aligner, le cas échéant, sur les dispositions révisées de la Convention de Kyoto de l'Organisation mondiale des douanes (OMD);

- e) le chapitre révisé concernant la facilitation du fret devrait tenir compte des concepts modernes et harmonisés en matière de technologie de l'information;
- f) le Secrétariat établirait un nouveau projet de Chapitre 4 à examiner lors de la troisième réunion du Groupe d'experts, compte tenu des vues exprimées lors de FALP/2, et par correspondance avec les membres et observateurs entre ces deux réunions.

1.1.3 Après FALP/2, le Secrétariat a préparé un projet de texte contenant des révisions suggérées des SARP de l'Annexe 9 relatives au fret, et il les a communiquées aux membres et observateurs du Groupe d'experts, en particulier aux membres du Groupe de rédaction sur le fret (CDG), qui avait été établi par le Groupe FALP.

1.1.4 Un deuxième projet a été préparé sur la base des observations reçues au sujet du premier. Le deuxième projet est présenté dans la pièce jointe à la note FALP/3-WP/2, et dans la note WP/3.

1.2 Le CDG a tenu une réunion spéciale à Montréal du 6 au 10 novembre 2000 pour examiner ces documents.

1.3 Ont assisté à cette réunion:

M. A.M. Abdel-Rahma	Égypte
M. Y.-Y. Chung	OACI
M. R. Davidson	IATA
M. A.-R.M. El-Shimy	Égypte
M. B. Frei	Suisse
M. S. Gerber	IATA
M <sup>me</sup> M.K. McMunn	OACI
M. M. Parsons	OACI
M. R. Struthers	Canada
M. J. Thaker	OACI
M. A. Veillard	France

1.4 L'Australie, la République tchèque et les États-Unis ont présenté des observations par écrit.

1.5 Sur la base des recommandations du CDG, le Secrétariat a révisé la pièce jointe à la note FALP/3-WP/2. Cette note a été republiée sous la cote FALP/3-WP/2 (Révision). Le Secrétariat a aussi révisé la note FALP/3-WP/3, qui a été republiée sous la cote FALP/3-WP/3 (Révision).

1.5.1 On notera que les versions révisées des notes WP/2 et WP/3 annulent et remplacent les versions initiales et qu'elles seront examinées à la troisième réunion du Groupe FALP, en février 2001.

### ***RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOTE FALP/3-WP/2 (ANNEXE 9 – CHAPITRE 1<sup>ER</sup>)***

## **2. DÉFINITIONS**

2.1 Le Groupe de rédaction sur le fret a amendé sept définitions et en a ajouté une nouvelle.

### 3. **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

3.1 Le CDG est convenu que cette section sur les «Principes généraux» du Chapitre 1<sup>er</sup> ne devrait contenir que des principes qui puissent être appliqués de façon générale à toutes les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'Annexe. Les principes concernant le fret devraient être transférés au Chapitre 4.

#### *RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOTE FALP/3-WP/3 (ANNEXE 9 – CHAPITRE 4)*

### 4. **DÉFINITIONS**

4.1 Le Groupe a modifié deux définitions et en a supprimé une.

### 5. **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

5.1 Le CDG a décidé d'introduire un nouveau titre, «Principes généraux relatifs au Chapitre 4», sous lequel figureraient tous les principes généraux propres au fret.

### 6. **NORMES ET PRATIQUES RECOMMANDÉES**

6.1 Le CDG a modifié la plupart des SARP, notamment pour les rendre plus claires, aligner leur texte sur ceux d'autres SARP du Chapitre ou sur la Convention de Kyoto, faciliter leur application, les combiner ou améliorer l'enchaînement logique des dispositions qui suivent. Le CDG a aussi supprimé certaines SARP qu'il a jugé redondantes.

### 7. **SUITE À DONNER PAR FALP/3**

7.1 Il est demandé au Groupe d'examiner les notes FALP/3-WP/2, Pièce jointe (Révision) et FALP/3-WP/3 (Révision), dont le texte a été modifié conformément aux recommandations du CDG.

7.2 Le Groupe est également invité à approuver les documents révisés afin de mettre la touche finale aux recommandations du CDG, pour examen par le Comité du transport aérien et communication ultérieure aux États contractants.